



PRÉSENTATION PROJET CRE

S'inscrit sur deux axes

Carnet de
Radiologie
(plan Cancer)

- Plan National Cancer 2014-2018
- Mesure 3.1 « Diminuer l'exposition aux radiations ionisantes d'origine médicale »

ePrescription

- Projet national inscrit dans les objectifs de l'Agence eSanté Luxembourg
- Report dans le Plan stratégique V2 et SDSI V2 – (2016/2018)

La mise en place du Carnet de Radiologie Electronique (CRE) au Luxembourg se fait sur base :



Règlement grand-ducal du 16 mars 2001 – Article 10



Directive 2013 / 59 / EURATOM
– Articles 55 et 58





Éviter les redondances

Préserver le confort du patient

Historique d'imagerie du patient

Améliorer le suivi des actes réalisés

Augmenter la sécurisation des échanges

Diffuser les GBU

Participer à la maitriser des coûts

Contribuer au suivi des indicateurs nationaux



En continuité du programme nationale d'information du Ministère de la Santé

LES IMAGES RADIOLOGIQUES NE SONT PAS DES PHOTOS DE VACANCES.



Pas de rayons sans raisons !

L'exposition inutile à des rayons ionisants (rayons X, tomographie,...) peut être néfaste pour votre santé. Voyez avec votre médecin, spécialiste ou dentiste si l'intérêt d'un examen irradiant compense ses inconvénients. Apprenez-en plus sur les avantages et les inconvénients des rayons ionisants sur pasderayonssansraisons.lu



Le carnet de Radiologie Electronique (CRE) va récupérer les éléments constitutifs de la prise en charge radiologique du patient.

- A chaque fois que le patient va faire une radiographie ou une image, le CRE recueillera :



**La demande d'examen
= la prescription**

**Le lien vers l'image ou la
radiographie**

La dose irradiante

**Le Compte-Rendu de
l'examen**



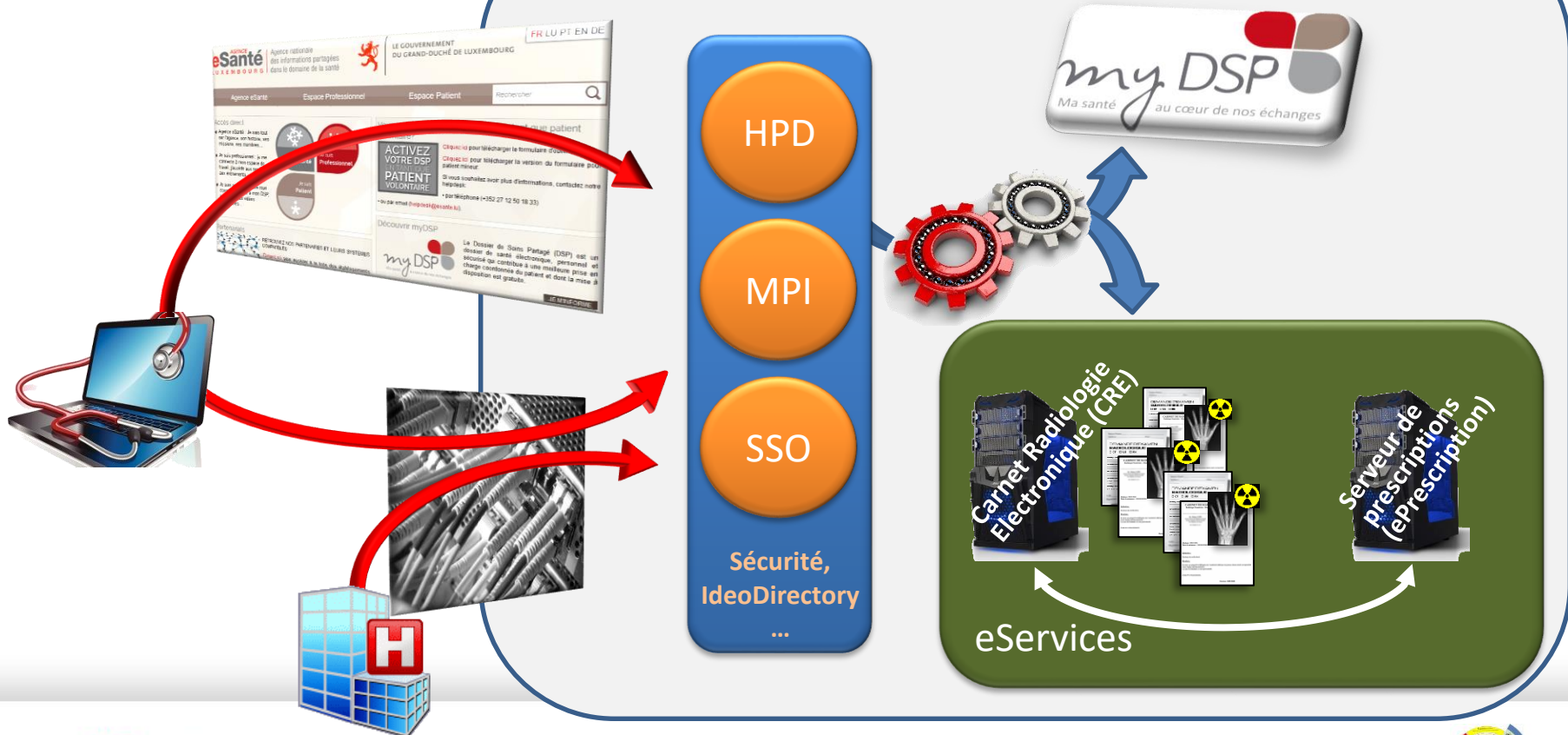
L'historique de tous les examens sera conservé dans le CRE.



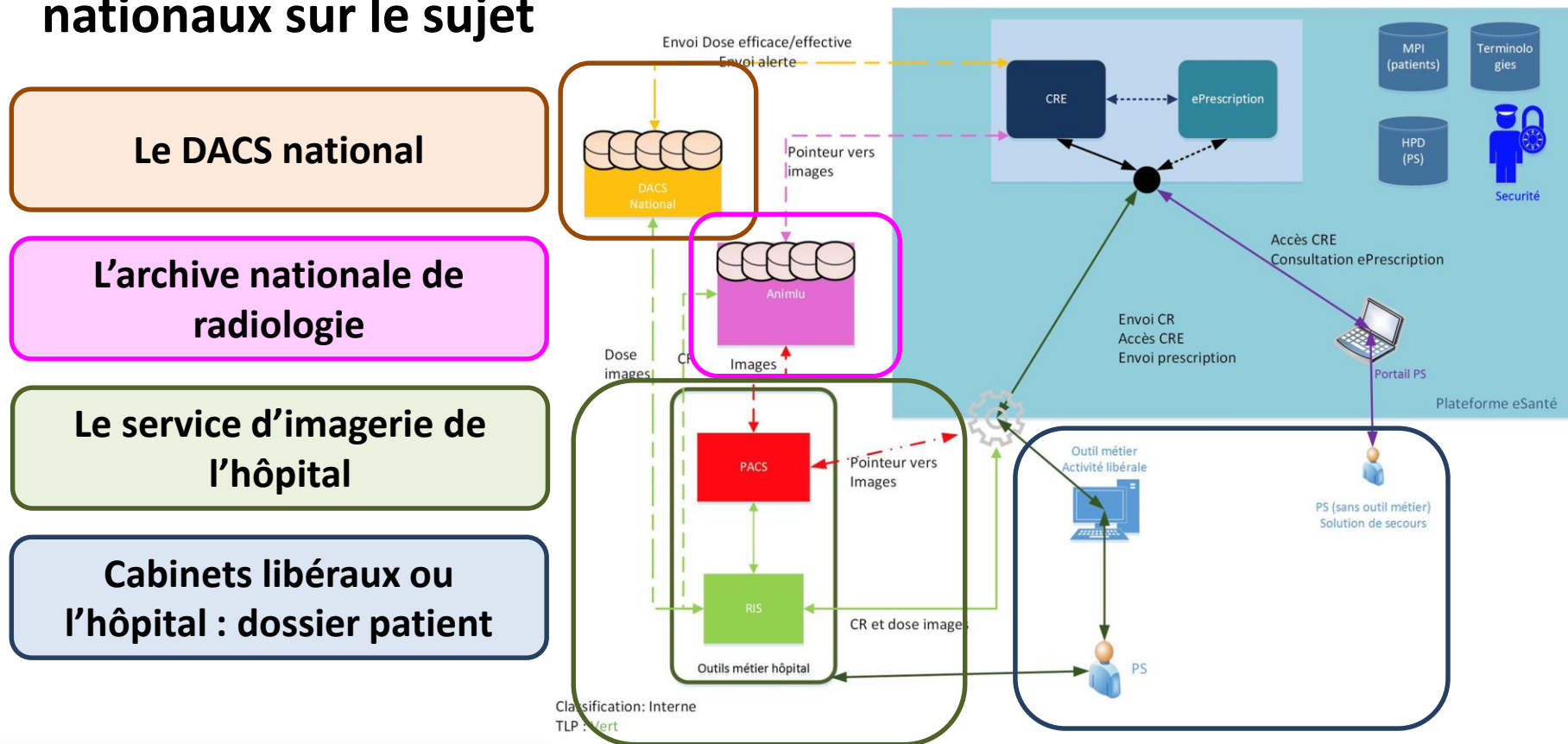
LE PRINCIPE

Le CRE va être alimenté par les outils métier des médecins (dossier médical électronique), des services de radiologie et d'imagerie (logiciels d'imagerie)

Plateforme eSanté



Le CRE s'inscrit dans la continuité des systèmes d'information des acteurs de la santé et en cohérence avec les autres projets nationaux sur le sujet



Seuls les médecins en lien thérapeutique avec le patient pourront accéder au CRE.

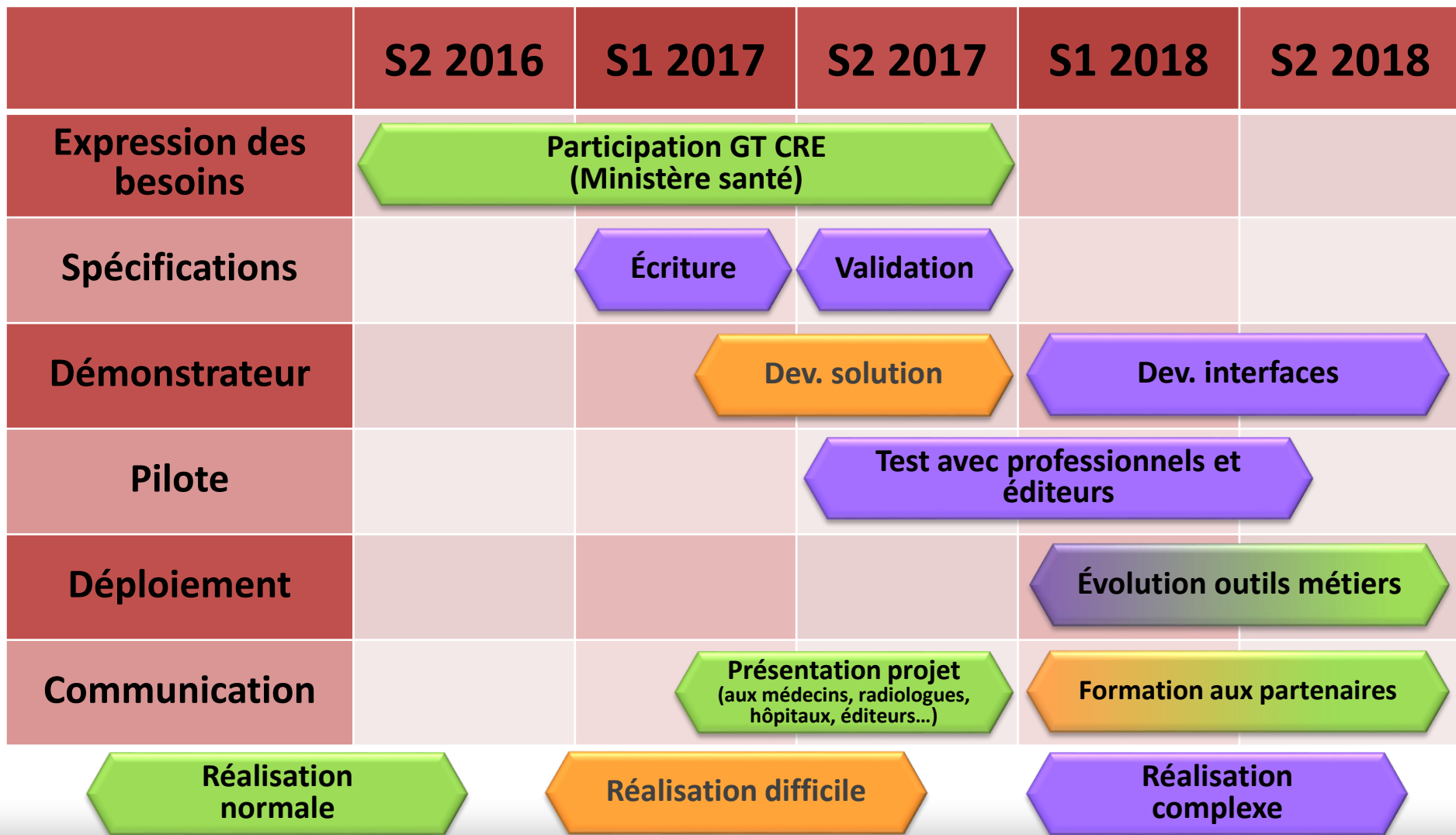
- Soit pendant la prescription
- Soit au moment de la programmation de l'examen
- Soit lors de l'écriture du compte-rendu radiologique

Le patient pourra accéder à ces informations depuis son DSP,

- Si son DSP est ouvert
- ET s'il ne s'est pas opposé à l'envoi de ces informations auprès des médecins qui l'ont pris en charge.



PLANNING DU PROJET



Pour répondre aux objectifs du Plan Cancer, le CRE :

- Va conserver **tout l'historique radiologique** du patient :
 - ❖ Tant que celui-ci a un intérêt médical.
 - ❖ Cela contribue à éviter au patient la redondance des examens.

- Pourra **alerter les médecins** si une radiographie ou une image a déjà été faite en deça d'un délai médicalement acceptable (guide de bon usage) :
 - ❖ Le médecin se avertit mais pourra à tout moment confirmer sa décision.

- Va permettre de **normaliser et sécuriser** les échanges
 - ❖ Les éléments de l'histoire radiologique du patient sont accessibles au médecin, depuis son dossier médical informatisé.

- Peut **éviter au patient une sur-exposition** aux rayons ionisants
 - ❖ Le médecin au moment de la prescription est alerté si l'examen est déjà demandé ou a été réalisé récemment.
 - ❖ Le médecin est informé de la dose cumulée que le patient a reçu depuis qu'il est suivi dans le CRE afin de sensibiliser le médecin vers un examen tout aussi efficace mais moins ionisant





G.I.E. Agence eSanté Luxembourg

Agence nationale des informations partagées dans le domaine de la santé

Bureaux : 125, route d'Esch L-1471 Luxembourg

Tél: +352 27 12 50 18 -1

Email: info@agence-esante.lu

Siège social : Villa Louvigny – Allée Marconi L-2120 Luxembourg

RC Luxembourg C-69

AGENCE
eSanté
L U X E M B O U R G

Agence nationale
des informations partagées
dans le domaine de la santé